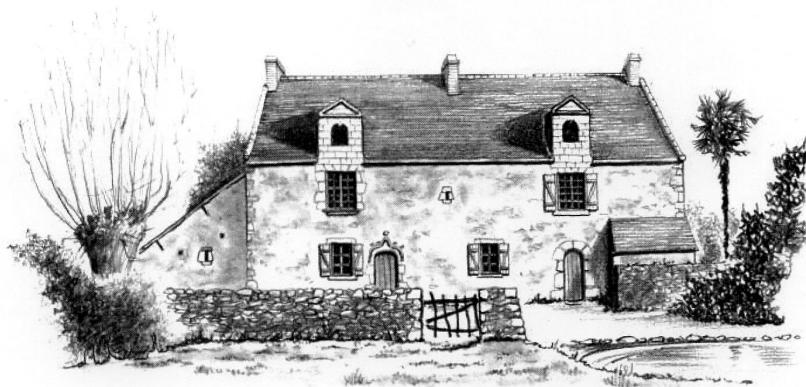


# Couëbas

Couëbas est le nom d'un village et aussi d'une gagerie (ensemble de parcelles de terre labourable) et d'un marais. C'est dire si sa situation est celle qui est la plus fréquente à Bouée : des habitations à la jonction de terres labourables et de prairies humides.

Le village se compose d'une demi-douzaine de maisons dont l'une est remarquable : c'est un manoir qui semble remonter au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La porte principale a une voûte en anse de panier, caractéristique de la Renaissance ; son parement est sculpté dans le style gothique. Ce manoir s'est transmis par héritage pendant plus de deux siècles. Le premier propriétaire connu est Jacques Guillard. Il se marie en 1580 avec une Nantaise, Marie Texier. Lors du baptême de leur fille Julienne en 1582, le parrain n'est rien moins que le recteur de Savenay et l'une des marraines est l'épouse du seigneur du Châtelier. C'est une autre fille, Gillette, qui hérite de Couëbas. Elle est épouse de Julien Gourhan qui est procureur fiscal de la Cour-de-Bouée. Le manoir passe à leur fille Isabelle, qui a été mariée en 1629 à Martin François, sieur du Boisrond, un marchand. Leur fils Julien est marchand à la Fosse de Nantes et échevin de cette ville ; il meurt à Couëbas en 1700. Sa fille Perrine épouse Etienne Courant, un négociant de Nantes. Un de leurs fils, Joachim Courant, « *sieur de Couëbas* », y meurt en 1743. Le manoir passe plus tard à un de ses neveux, Joseph Courant, maire de Bouée de 1800 à 1805, mort lui aussi à Couëbas, en 1806. Sa fille, Clotilde Renée Courant est la dernière de la famille à posséder la maison de Couëbas ; mariée à Gaspard Gigault, un notaire de Sainte-Pazanne, elle cède sa propriété à Louis Bonnet.

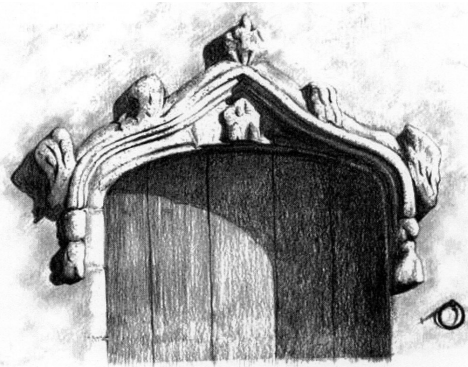


Le manoir de Couëbas

Dessin de Guillaume Sauzereau, publié dans son ouvrage *Les belles demeures de Bouée*.

Reproduction avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Ces propriétaires du manoir de Couëbas y vivaient soit constamment soit périodiquement, pour ceux dont la résidence principale était à Nantes. Un bail du 25 février 1750 de la métairie dépendant du domaine stipule bien que les preneurs, Charles Bonnet et Georgette Eon, sa femme, fourniront à la propriétaire, Jeanne François, lorsqu'elle sera à la maison de Couëbas, « *le lait dont elle aura besoin pour son nécessaire* ». Comme fermage, les propriétaires urbains exigent, outre une somme en argent, des denrées ; dans le cas du bail de 1750, les preneurs doivent fournir chaque année douze poulets, six chapons, 80 livres de beurre et douze boisseaux de blé noir. Ils doivent aussi payer les rentes seigneuriales et les impôts royaux mis sur la métairie et entretenir les couvertures des bâtiments. En dépit des conditions apparemment sévères des baux, on observe une grande continuité familiale des fermiers de la métairie, qui sont tous apparentés tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le



Détail de la porte principale du manoir de Couëbas

Dessin de Guillaume Sauzereau

bail de 1750, qui est pour neuf ans et ne prend effet qu'en 1752, il est prévu qu'en cas de décès des preneurs leur fille Françoise Bonnet leur succédera. Les parents doivent sentir leur fin prochaine : Charles Bonnet meurt en effet le 6 janvier 1751 et Georgette Eon le 9 janvier 1754. La signature du bail bien avant l'échéance du bail en cours a dû faciliter le mariage de Françoise Bonnet, qui s'unit, le 21 juillet 1750, à Pierre Macé.

Une autre maison du village appartenait aux propriétaires du manoir de la Rostannerie. En 1697, c'était Françoise Despinose. Elle loua sa métairie de Couëbas à Julienne Hessin, veuve de Jean Seignard. Le bail nous informe encore sur la condition des paysans. Comme il est de coutume, la fermière est chargée de l'entretien des

couvertures : elle doit fournir chaque année 400 javelles de « *ros et boure* » pour regarnir les toits. Le *ros* est le roseau, si commun à Bouée ; la *boure* qui désigne en certains endroits la paille de seigle doit être, ici, une autre plante aquatique. Le fermage se compose d'une somme d'argent, de chapons et de beurre, enfin du tiers des blés produits sur la métairie. Lorsque les blés sont coupés et mis en gerbes, la fermière doit avertir la propriétaire pour qu'elle choisisse le tiers lui revenant, puis mener celui-ci à ses frais dans l'aire de la maison de la Rostannerie.

Pendant l'Ancien Régime, les marais de Couëbas étaient possédés indivisément par les propriétaires des maisons du village. Cette situation dura jusque dans les années 1820. En effet, en 1817, le conseil municipal de Bouée décida de doter la commune d'un presbytère dont elle était dépourvue. Le propriétaire de la maison de la Clairhaye était d'accord pour la vendre, mais des réparations étaient nécessaires. Le budget nécessaire se montait à 10 000 francs. La commune n'avait d'autres ressources que de vendre des terrains communaux, dont quatre hectares dans le marais de Couëbas. Les propriétaires des maisons du village protestèrent, car ils considéraient que ce marais leur appartenait, se fondant sur leurs titres de l'époque seigneuriale. Toutefois, conciliants, ils consentaient à acheter la parcelle que voulait vendre la commune. Ils en firent l'acquisition, au prix de 1 400 francs l'hectare, à la fin de l'année 1818. Pour que le reste ne leur soit plus contesté, ils en demandèrent concession à la commune contre une rente annuelle, ce qui fut accordé en 1819. Enfin, en 1821, les propriétaires, conjointement avec ceux des marais du Gué, partagèrent ces marais entre eux. Il en fut fait 19 lots. Dans le marais de Couëbas, un chemin fut tracé et des rigoles creusées. L'exploitation individuelle était plus favorable aux améliorations que l'exploitation en indivision.



Les ruines du moulin de Couëbas en 2004

Photo Alain Monnié

Dans la gagerie de Couëbas, un moulin à vent a été édifié au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1896, le meunier s'appelait Julien Chaussée ; il habitait la Basse-Noë. Les ruines de ce moulin étaient encore bien visibles, voici une dizaine d'années, mais ont été totalement rasées.

Le village de Couëbas est resté longtemps d'accès difficile, éloigné des routes qui avaient été construites au XIX<sup>e</sup> siècle. Il se situe à environ un kilomètre de la route qui va de Bouée à Lavau. Lorsque l'on a commencé d'utiliser des machines à battre les céréales, qui allaient de ferme en ferme, les déplacements vers Couëbas étaient très problématiques. Il a fallu attendre les

années 1930 pour que le chemin soit aménagé ; la commune a dû emprunter 32 600 francs, remboursables en 25 ans pour financer ces travaux.

Bernard David